



Régions - Département

OMNISPORTS

Un fonds de dotation en émergence

Jean Kelsch

Samedi 14 décembre 2013



Les informations d'Arnaud Saurois concernant le mécénat ont été fort appréciées. (Jean Kelsch/FA)

Le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), l'Association martiniquaise pour la promotion de l'industrie (AMPI) et le Comité régional olympique et sportif Martinique (CROSMA) ont signé une convention en juin 2013 pour créer un fonds de dotation en faveur des associations sportives.

Par sa simplicité, cette structure a vocation à favoriser le développement du mécénat constitué par un don pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. C'est pour apporter des précisions sur le mécénat sportif qu'une conférence a eu lieu mardi soir au siège du MEDEF, à Mongérald. Animée par Arnaud Saurois, le meilleur spécialiste français sur ce sujet, elle a permis à plusieurs chefs d'entreprise et acteurs du monde associatif de découvrir les bienfaits de ce projet.

Après avoir rappelé que le sport est une vraie force pour un territoire, un acteur pour la performance de l'entreprise et une réalité sociale et économique avec un acteur majeur, le bénévole, Arnaud Saurois conclut son premier exposé en rappelant que « pour poursuivre son développement, le mouvement sportif doit trouver de nouvelles ressources. Or le mécénat d'entreprise en est une, vu les avantages fiscaux dont il bénéficie (loi Aillagon 1er août 2003), contrairement au parrainage (sponsoring) qui est une prestation de service en vue d'en retirer un bénéfice direct. »



Une conférence écoutée avec une grande concentration et un grand intérêt. (Jean Kelsch/FA)

UN NOUVEL OUTIL EN MARTINIQUE

Pour les organismes d'intérêt général ayant un caractère sportif, non lucratif, dont la gestion est désintéressée et ne fonctionnant pas pour un cercle restreint de personnes, le fonds de dotation de développement du sport martiniquais en émergence est une initiative innovante caractérisée par un partenariat sport-entreprises à travers un outil de mutualisation et de mise en cohérence. A partir d'une première réflexion sur la gouvernance, il faudra aux différents acteurs définir leurs ambitions communes à travers le sport (santé, citoyenneté, tourisme...). Le tout dans le cadre de la convention Medef, Ampi et Crosma dont les bases sont solides et les valeurs partagées.

Après un jeu de question-réponse très diversifié, le président du Medef, Philippe Jock, résuma parfaitement la situation actuelle : « Les mondes économique et sportif se rejoignent. Chacun apporte sa contribution ? ; et je confirme celle de nos organisations professionnelles au financement du mouvement sportif au travers notamment de ce fonds de dotation en cours de construction. »